

## Note méthodologique sur l'évaluation d'une formation conférant le grade de licence

Campagne d'évaluation 2016-2017

### Éléments d'appréciation d'une formation conférant le grade de licence

**1** La formation permet d'acquérir les connaissances et compétences attendues à l'issue d'un cursus d'études de niveau Bac+3 du domaine considéré. La formation vise la poursuite d'études de niveau master ou l'insertion professionnelle directe. Les connaissances et compétences à acquérir au cours des trois années d'études sont explicitées dans les documents de présentation de la formation à destination des étudiants et du grand public. Elles sont conformes, s'il existe, à un référentiel des compétences du domaine. La fiche pour l'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) existe, le supplément au diplôme est mis en place, ces éléments faisant partie de la déclinaison de la formation en compétences à acquérir ou acquises par les étudiants. Une bonne ouverture internationale conforte l'attractivité de la formation.

**2** Les connaissances et compétences à acquérir sont traduites dans une construction pédagogique, conçue sur six semestres, permettant une orientation progressive des étudiants. Le programme est conforme à un référentiel (s'il existe) des formations du domaine. La construction a une structure claire, précisant, s'il y a lieu, les tronc communs, les options et les parcours mis en place, ainsi que les liens pédagogiques avec d'autres établissements via des partenariats formalisés. L'organisation des enseignements indique les volumes horaires et crédits européens (ou ECTS), les modalités pédagogiques mobilisées, les contrôles de connaissances et de compétences utilisées, les environnements numériques disponibles, la mise à disposition des espaces de travail, etc. La mise en œuvre d'une politique des stages valorise cette forme d'apprentissage. L'acquisition de compétences additionnelles (langues, bureautique), transversales (méthodes de travail, gestion de projets, etc.) et préprofessionnelles (connaissance du monde socio-professionnel, etc.) est un objectif dans la construction pédagogique, en particulier dans l'établissement d'un projet personnel personnalisé. La construction pédagogique favorise le contact des étudiants avec le monde socio-économico-culturel et la recherche du domaine.

**3** La formation met en place des dispositifs favorisant la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants : enseignements spécifiques de mise à niveau, tutorat, prise en compte de situations de handicap, réorientations, passerelles, informations sur les débouchés professionnels et les poursuites d'études, mobilité nationale et internationale. La formation évalue régulièrement l'efficacité de ces dispositifs. L'équipe pédagogique est adaptée aux spécificités de la formation, le rôle de chacun est clairement établi. Elle est composée principalement d'enseignants du milieu professionnel ou académique et fait appel à des personnalités qualifiées du monde socio-économico-culturel. L'équipe pédagogique organise des réunions d'information et de valorisation dans les lycées et autres établissements concernés.

**4** Le devenir des diplômés atteste le bien-fondé de la formation et des compétences attendues à l'issue de la formation. Les effectifs, les taux de réussite et d'insertion professionnelle, le niveau d'insertion des diplômés, les taux de poursuite en master apportent sur la durée un témoignage concret de l'attractivité, de la qualité et des débouchés de la formation.

5 La formation s'appuie sur l'existence d'un conseil de perfectionnement (ou toute structure similaire). Les données collectées (origine, suivi, devenir des étudiants, etc.), ainsi que les résultats des différents processus d'évaluation (des étudiants, par les étudiants et les sortants, autoévaluation, évaluation antérieure du HCERES), permettent à ce conseil de procéder à un réexamen régulier de la formation afin, si nécessaire, d'y apporter des améliorations.

6 La formation fait l'objet régulièrement d'une autoévaluation interne à l'établissement dans un processus formalisé. Cette autoévaluation a pour finalité de positionner la formation au regard de la stratégie de l'établissement concernant son offre de formation. Elle permet de situer chaque formation dans sa lisibilité et dans sa cohérence. Enfin, elle permet à l'établissement de détecter les éléments de qualité ou d'insuffisance de la formation et de travailler avec l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement (ou structure équivalente) sur les améliorations et évolutions à mettre en application.